



Destruction des roselières au Nord de l'île de loisirs de Vaires-Torcy

Après l'attribution des JOP 2024 à Paris, la base nautique de Vaires-sur-Marne, dans l'île de loisirs de Vaires-Torcy, a très vite été retenue pour accueillir les épreuves de canoë (sprint et slalom) et d'aviron. Des aménagements sont donc prévus, dont la réorganisation de 14 hectares d'espaces extérieurs.

Selon les rapports dont nous disposons, dans cette Île de loisirs on trouve plusieurs espèces animales protégées (un reptile, la couleuvre à collier et un oiseau, le blongios nain) ainsi que des végétaux rares ou très rares en Ile-de-France (potamot luisant, cornifle nageant, myriophylle en épi, élodée à feuille étroite, grand lagarosiphon et zannichellie des marais). En 2013, une dérogation¹ a autorisé la destruction et le déplacement d'une partie de la biodiversité du site bien que rare et exceptionnelle.

Au prétexte d'épreuves sportives se déroulant sur 10 jours, sur des parcours de 4 à 6 minutes, une partie importante de la biodiversité de ce site est menacée de destruction. En effet, dans un rapport régional présenté lors de la commission permanente du 23 mars 2022, nous avons découvert que la région allait sacrifier les roselières de la rive Nord pour assurer la captation de ces épreuves, sans obstruction par la présence des végétaux.

Rappelons-le : les roselières sont des formations végétales caractéristiques des zones humides composées notamment de roseaux et différents végétaux parfois remarquables et dans lesquels une partie de la biodiversité animale niche et survit.

L'exécutif régional a ainsi voté une première enveloppe de 250 000€ pour réaliser des études visant à mettre en œuvre des *"mesures écologiques de compensation dans le cadre des opérations d'aménagement du plan d'eau en vue des épreuves d'aviron et de canoë kayak des JOP 2024"*. En réalité, l'appel d'offre révèle qu'*in fine* ce sont 2 000 000 euros d'argent public qui seront dépensés pour financer la destruction des roselières et leur soit disant compensation. Or, rien ne peut réellement compenser une telle biodiversité.

Au regard des enjeux climatiques et environnementaux auxquels nous sommes collectivement confronté·es, la destruction de ces roselières n'est donc pas admissible et ne saurait être une option. Annie Lahmer, au nom du Pôle Écologiste, est intervenue en ce sens lors de la séance du 23 mars 2022.

¹ https://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/CNPN_Vaires_final_cle21a7e6.pdf



PÔLE ÉCOLOGISTE

CONSEIL RÉGIONAL - ÎLE-DE-FRANCE



Pôle Écologiste IDF
@PoleEcolo_IDF

JOP2024

L'exécutif régional acte la destruction des roselières du parc Vaires-Torcy, écosystème riche avec des espèces protégées. Pourquoi ? Pour ne pas gêner la captation vidéo des épreuves des JO. Inadmissible ! #DirectIDF @FNEasso @LPOFrance @ADIVEnvironnem1 @annielahmer



3:16 PM · 23 mars 2022 · Twitter Web App

https://twitter.com/PoleEcolo_IDF/status/1506635975195254793?s=20&t=JNi8b9ImzbDAbJL0oZvHHw

Le vice-président, Patrick Karam, aux sports lui a répondu en expliquant qu'une étude entre Paris 2024 et la société internationale d'aviron conclut que la seule solution pour capter les images des épreuves est de recourir à la "méthode du traveling terrestre à partir du chemin des entraîneurs" sur la rive Nord du bassin. Il précise qu'une demande d'autorisation environnementale a été déposée pour obtenir une dérogation pour "déplacer" des espèces protégées de la rive Nord à la rive Sud.

Voir l'extrait : <https://twitter.com/annielahmer/status/1508388151852773378>

Le Pôle Écologiste a alors adressé un courrier afin d'avoir accès à toutes les études dont l'exécutif régional dispose (rapport de Paris 2024 et des sociétés d'aviron, demande d'autorisation environnementale et réponse de la DRIEAT).



PÔLE ÉCOLOGISTE

CONSEIL RÉGIONAL - ÎLE-DE-FRANCE



Monsieur Patrick KARAM
Vice-président de Région
2 rue Simone Veil
93400 Saint-Ouen

Copie à: Monsieur Yann Wehring, Vice-président chargé de la transition écologique, du climat et de la biodiversité

Saint-Ouen, le 31 mars 2022

Objet : Pour la préservation des Roselières de l'île de loisirs de Vaires-Torcy

Monsieur le Vice-Président,

Par le présent courrier, le Pôle Écologiste exprime à nouveau sa très vive inquiétude quant à la destruction programmée des roselières de l'île de loisirs de Vaires-Torcy et de ses impacts sur toutes les espèces protégées qui s'y nichent.

Nous avons été très attentif·ves aux réponses apportées à nos interpellations lors de la commission des Finances du 18 mars et de la séance de la commission permanente du 23 mars. Ces explications ne sont pas satisfaisantes à notre sens.

Conformément à votre engagement, pouvez-vous nous transmettre dans les meilleurs délais les documents évoqués pour justifier de "l'obligation" de la destruction de ces espaces naturels, réservoirs de biodiversité par excellence ? Il s'agit de "l'étude réalisée par Paris 2024 et la société internationale d'aviron", de la demande d'autorisation environnementale pour détruire les roselières et de la réponse de l'autorité environnementale. En outre, nous souhaitons connaître précisément le périmètre géographique concerné par cet écocide et le détail des compensations prévues pour un montant de 2 millions d'euros.

Au regard de la crise climatique mondiale que nous traversons, de la rareté de ces écosystèmes et des engagements de l'exécutif pour la préservation de la biodiversité lors de COP régionale 2020, il n'est ni entendable ni acceptable de raser ces roselières pour permettre à une caméra de filmer 10 journées d'épreuves de Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) à une hauteur standardisée et sans être obstruée par la présence des végétaux.

Aucune mesure de compensation ou de restauration écologique ne peut exactement remplacer un espace naturel détruit, ils ne sont par essence pas substituables.

Le Pôle Écologiste de la Région Ile-de-France réitère donc sa demande de nouvelles études pour trouver une solution alternative et empêcher la destruction des roselières de l'île de loisirs Vaires-Torcy. Nous ne saurions accepter cette nouvelle entorse aux promesses de JOP exemplaires.

Je vous remercie de bien vouloir porter à cette sollicitation la meilleure attention et dans l'attente, vous prie d'agréer, Monsieur le Vice-Président, l'expression au nom du Pôle Écologiste de ma considération distinguée.

Ghislaine Senée
Présidente du Pôle Écologiste
à la Région Ile-de-France